

Editeur de musique

RNCP29832 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	L1202, L1303, K1903
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	08/02/2021

Certificateur(s)

TINUTA · SIRET : 43371780800029<http://www.tinuta.com>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
L2S CONSEILS	84749389700015	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Editeur ou Editrice de musique est chargé de la publication des partitions musicales, de l'exploitation des œuvres incorporelles dont il acquiert la gestion des droits patrimoniaux par contrat de cession entre les auteurs-compositeurs et lui-même. Ceci procure à ces créateurs la protection de la Propriété Littéraire et Artistique (droit moral) et un maximum de subsides en Droits d'Auteur. L'Edition en partagera les revenus avec eux, selon les stipulations du contrat et les règlementations de la Société de Gestion Collective (SACEM-SDRM en France).

Il (elle) repère les œuvres et les auteurs avec lesquels il (elle) désire collaborer artistiquement.

Il (elle) assure le suivi avec la Société de Gestion Collective (SACEM-SDRM) du cheminement des droits de l'exploitation des œuvres.

Il (elle) supervise toute la chaîne de la création musicale et intervient à tous les niveaux, de la lecture du manuscrit à l'écoute des maquettes ou du produit fini en tant que premier partenaire artistique des auteurs.

Il (elle) accompagne et conseille les auteurs sur les aspects commerciaux et juridiques dans tous les environnements, que ce soit dans de minuscules structures comme dans les majors de l'édition musicale (filiales des multinationales des producteurs d'enregistrements.)

Il (elle) négocie les emprunts d'œuvres pour la publicité, le cinéma et l'audiovisuel au nom des auteurs compositeurs tout en garantissant leur droit moral.

Il (elle) gère les exploitations nationales et internationales des œuvres en s'assurant de leur diffusion à l'étranger, de leurs adaptations, de leurs arrangements, en partenariat avec les producteurs de disques physiques et des plateformes numériques d'écoute de musiques.

A l'inverse, il (elle) acquiert des œuvres étrangères pour leur exploitation en France.

Il (elle) se sert de logiciels professionnels pour la gestion des droits financiers d'auteurs

Il (elle) anticipe et suit les évolutions de toute la filière dans ses transformations techniques et juridiques liées à l'arrivée d'Internet afin d'adapter l'exploitation des œuvres qui composent son catalogue aux nouvelles possibilités et

à leur cadre juridique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

- Repérer des artistes (Auteurs/ compositeurs/ éventuellement interprètes) susceptibles d'intégrer un catalogue d'éditeur de musique
- Assurer la protection des droits de l'auteur/ compositeur, leur mise en œuvre et leur accroissement.
- Encadrer et gérer les éléments contractuels pour le compte d'un auteur/ compositeur et notamment son contrat qui le lie à la maison d'édition
- Déterminer le contenu de contrats, sensibiliser les artistes aux enjeux des contrats signés pour l'exploitation et /ou la diffusion d'œuvres musicales
- Conseiller et négocier avec les artistes auteurs - compositeurs leur signature et leur engagement
- Calculer et vérifier les droits pécuniaires acquis par eux en France et à l'étranger.
- Accompagner les artistes dans la réalisation effective de leur projet artistique et musical, leur proposer des collaborations et des ressources utiles (musiciens, etc.) pour faciliter la réussite de leur projet.
- Imaginer, concevoir, mettre en place des plans de promotion et de communication pour des œuvres, des artistes, des événements musicaux, (etc). en intégrant l'approche et la dimension digitale
- Analyser les évolutions de son métier, les évolutions des marchés et celles de la consommation de musique pour assurer la réussite professionnelle de sa propre activité en France et à l'international.
- Connaître la jurisprudence pour anticiper les cas de procédures potentiels.

Blocs de compétences

RNCP29832BC01 — Protéger des œuvres musicales et assurer les droits d'auteurs en France et à l'international par l'exploitation des œuvres musicales

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Déterminer des possibilités et des conditions de protection d'œuvres en fonction des utilisations et des réglementations applicables

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle : Assurer la protection d'œuvres musicales

Une attestation de compétence du bloc sera délivrée.

RNCP29832BC02 — Gérer un catalogue d'œuvres musicales, investir dans des projets et garantir la rentabilité économique et financière d'une édition musicale.

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

:

Analyser des revenus liés à l'exploitation d'œuvres d'Artistes/ Auteurs/ Compositeurs/ Interprètes et proposer des axes de développement des ressources

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle

Une attestation de validation des compétences du Bloc sera délivrée.

RNCP29832BC03 — Repérer et signer les œuvres des artistes, auteurs, compositeurs, les accompagner dans des projets artistiques et des productions musicales

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

:

Sélectionner des œuvres de musique en fonction des œuvres présentes dans un catalogue existant, de la stratégie de la maison d'édition et des opportunités

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle : Sélection d'œuvres pour un catalogue de maison d'édition

Une attestation de compétence du bloc sera délivrée.

RNCP29832BC04 — Elaborer des stratégies d'exploitation d'œuvres ou de titres de musique et les promouvoir

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

promouvoir les œuvres du catalogue

Modalités d'évaluation :

Rapport d'expérience : Rédaction et présentation d'un mémoire de recherche

Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche sur les stratégies de promotion et de diffusion d'œuvres musicales auprès de différents publics en lien avec une expérience professionnelle.

Une attestation de validation des compétences du bloc sera délivrée.

RNCP29832BC05 — Assurer la promotion de son activité, entretenir des réseaux professionnels à l'international, assurer la gestion administrative et financière de son activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

:

Elaborer et présenter un projet de lancement d'une maison d'édition de musique adaptée aux problématiques actuelles

Modalités d'évaluation :

Analyse de la pratique professionnelle : Présentation d'un projet de création d'une maison d'édition de musique et capable de répondre aux attentes des artistes.

Une attestation de compétence du bloc sera délivrée.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éditeur(trice) de musique peut exercer son activité en tant qu'indépendant et même en qualité d'éditeur(trice) à compte d'auteur. La majorité des sociétés est à la taille de toute petite entreprise ou de PME, avec quelques de filiales d'entreprises étrangères. L'autre partie, qui emploie plus de personnels, que l'on nomme les « majors » en français, sont les bras nationaux de multinationales du disque elles-mêmes issues des grosses entreprises de cinéma - notamment hollywoodiennes (SONY- BMG, UNIVERSAL, WARNER).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Editeur (trice) de musique ; Editeur (trice) musical(e),
- Editeur(trice) graphique,
- Directeur (trice) d'une édition musicale,
- Directeur (trice) du service copyright et royalties d'édition musicale,
- Directeur (trice) des services artistiques d'une édition musicale,
- Directeur (trice) du département international d'une édition musicale,
- "Business Affair" d'une édition musicale.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 307 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	82 741
Jugés difficiles à recruter	8 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats U1X80 — Professionnels des spectacles U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est exclusivement composé de professionnel(le)s en activité.

Il est composé de 5 personnes :

- 2 représentant(e)s du collège employeur,
 - 2 représentant(e)s du collège salarié,
- parmi lesquels le ou la Présidente du Jury sera nommée.
- 1 représentant(e) de l'organisme.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/02/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.tinuta.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29832/>